

**REACTUALISATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000**

S 8 (FR8201771) :

***« ZONES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DE
L'ENSEMBLE DU LAC DU BOURGET-CHAUTAGNE-
RHÔNE »***

PARTIE LAC DU BOURGET - CHAUTAGNE

**1° partie :
Mise à jour de l'état des lieux**



Juillet 2012

sommaire

1^{ère} partie - MISES A JOUR DE L'ETAT DES LIEUX

- 1-1- CONTEXTE FONCIER ET ADMINISTRATIF
- 1-2- **RESTAURATION DE MILIEUX**
- 1-3- PATRIMOINE NATUREL
- 1-4- DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE
- 1-5- ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

2^{ème} partie - FICHES « OBJECTIFS »

OBJECTIFS DE RESTAURATION – GESTION DE LA BIODIVERSITE

FONCTIONNEMENT DE L'HYDROSYSTEME

RESTAURATION HYDRAULIQUE DES MARAIS DE CHAUTAGNE
VERS UNE RENATURATION FONCTIONNELLE DU LAC DU BOURGET
CORRIDORS ALPES / JURA ET RHONE / LAC DU BOURGET

RESTAURATION-CONSERVATION DE SITES D'INTERET PARTICULIER :

ENTRETIEN ET SUIVI DES PRAIRIES HUMIDES DE CHAUTAGNE
RESTAURATION DE ROSELIERES : PORTOUT
RESTAURATION DE ROSELIERES : CHATILLON
RENATURATION DU RUISSEAU DE TERRE-NUE
ENTRETIEN DES PRAIRIES HUMIDES DE CHAUTAGNE
CONSERVATION ET SUIVI DES AULNAIES-FRÉNAIES DE CHAUTAGNE
CONSERVATION DE SITES D'ENJEUX PARTICULIER
VERS UN « PLAN SAVIÈRES »

EN JEUX FAUNE-FLORE

REINTRODUCTION DE LA CISTUDE D'EUROPE
ACTIONS SPECIFIQUES SUR ESPECES PRIORITAIRES
SUIVIS SCIENTIFIQUES - EVALUATION

OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

VALORISATION PEDAGOGIQUE - ECOTOURISME
GOUVERNANCE
PLAN DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC LACUSTRE

3^{ème} partie – MESURES CONTRACTUELLES

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES DE CHAUTAGNE
CHARTRE NATURA 2000
CONTRATS NATURA 2000

ANNEXES : COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE
CARTES DE PERIMETRES PAR COMMUNES

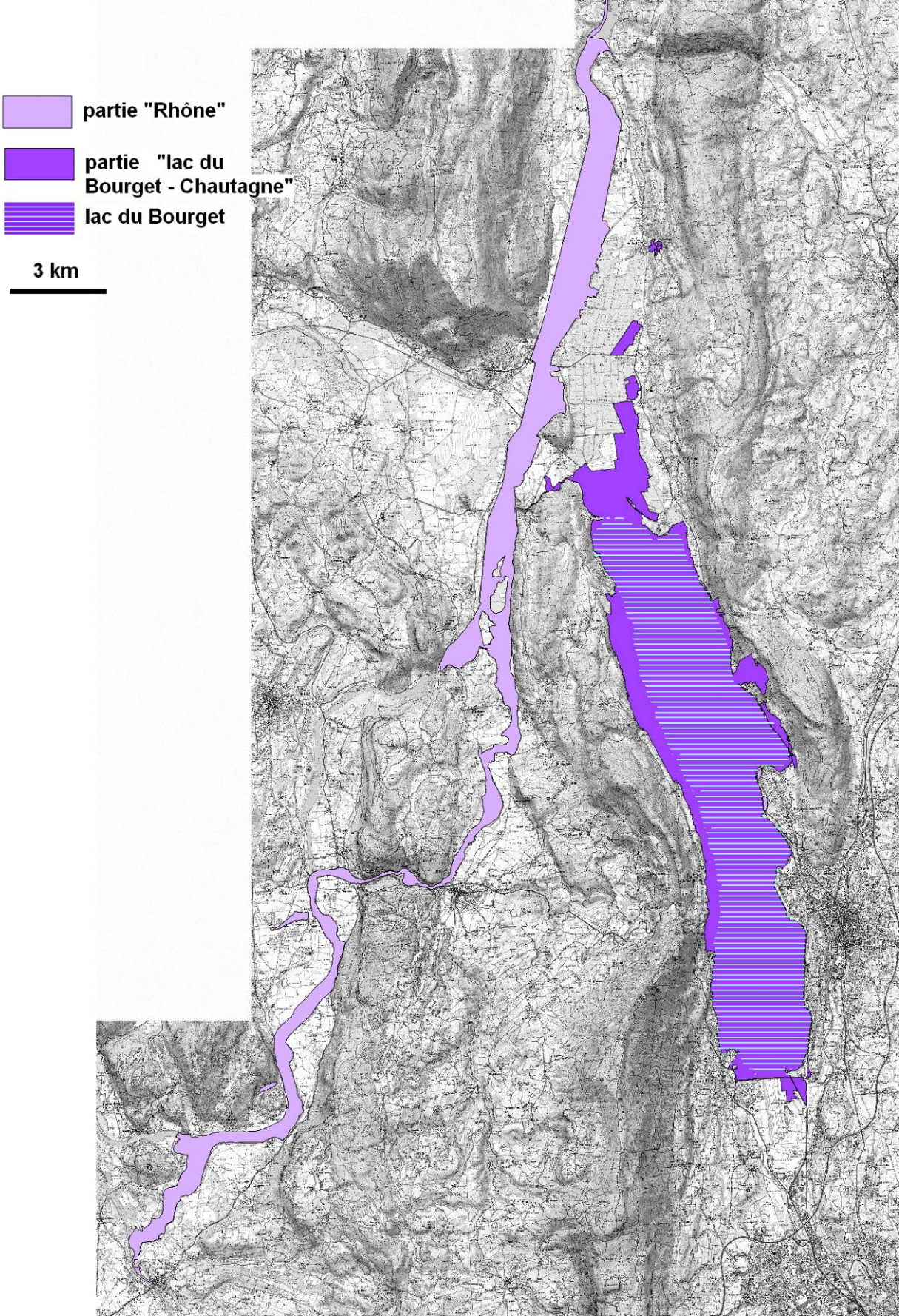
Figures

- Figure 1. La partie « Bourget – Chautagne » du site Natura 2000 S8.
- Figure 2. Cantons et intercollectivités de la partie « Bourget-Chautagne » du site S8.
- Figure 3. Statuts de propriété de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000 S8.
- Figure 4. Zones du domaine public lacustre gérées par le CPNS.
- Figure 5. Etat de la maîtrise foncière en Chautagne (juin 2012).
- Figures 6 à 8. Végétation de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000 S8.
- Figure 9. Catégories d'habitats dans la partie Bourget-Chautagne du site Natura 2000 S8.

Le document d'objectifs du site S8 a fait l'objet d'un document d'objectif « expérimental » en 1998. Suite au partage du comité de pilotage en deux sous-comités, le document de la partie « Rhône » a été révisé et approuvé en 2007.

Pour la partie lac du Bourget - Chautagne, cette révision était subordonnée à divers projets majeurs et structurants : projet de Réserve naturelle régionale, réhydratation de la Chautagne, contrat de bassin versant du lac du Bourget – avec notamment un projet de renaturation des niveaux d'eau, d'où son report à 2012.

Figure 1. Situation de la partie « Bourget – Chautagne » du site Natura 2000 S8.



1 - MISES A JOUR DE L'ETAT DES LIEUX

1.1. CONTEXTE FONCIER ET ADMINISTRATIF

- **Comité de pilotage : cf. liste en annexe.**

Le comité de pilotage du site S8 a été divisé en deux comités locaux, dont celui de la partie « lac du Bourget – Chautagne » est présidé par M. le Président du Comité de bassin versant du lac du Bourget.

La présidence du comité de pilotage plénier de ce site bi-départemental, est conservée par M. le Préfet de la Savoie.

- **Contexte administratif et foncier :**

- Les intercollectivités : le Site est couvert par trois intercollectivités (figure 2) :

- o Communauté d'Agglomération du lac du Bourget (7 communes)
- o Communauté de Communes de la Chautagne (5 communes)
- o Communauté de Communes d' Albens (1 commune)

- La délimitation du domaine public lacustre : elle a été arrêtée à la cote 232,27m (soit 232,00 dans l'ancien système altimétrique) ;

- Le contexte foncier : la majeure partie concerne le Domaine public lacustre (relevant en fait du Domaine public fluvial) ; environ 83 ha, répartis sur 5 sites littoraux, sont en cours de conventionnement de gestion Etat / CELRL / CPNS (2 autres sites anciennement en parcelles privées sont en attente d'une convention similaire). Globalement, les terrains privés représentent une partie minoritaire du site, essentiellement en Chautagne (figure 3).

- **Contexte réglementaire**

Le site bénéficie d'une superposition de statuts (carte 4) ; on note la faiblesse des espaces naturels protégés (un seul arrêté préfectoral de protection de biotope de 129 ha soit 2 % de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000), ce qui renforce encore l'intérêt d'un projet de Réserve naturelle régionale.

Seule évolution notable : approbation du PPRI de la Chautagne ; la totalité des marais se situe dans la zone de risque majeur, sur laquelle a été calquée la zone humide (inventaire Conseil Général de la Savoie – Agence de l'Eau). Ceci met en parfaite cohérence les enjeux naturalistes et hydrauliques.

Figure 2. Cantons et intercollectivités de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000.

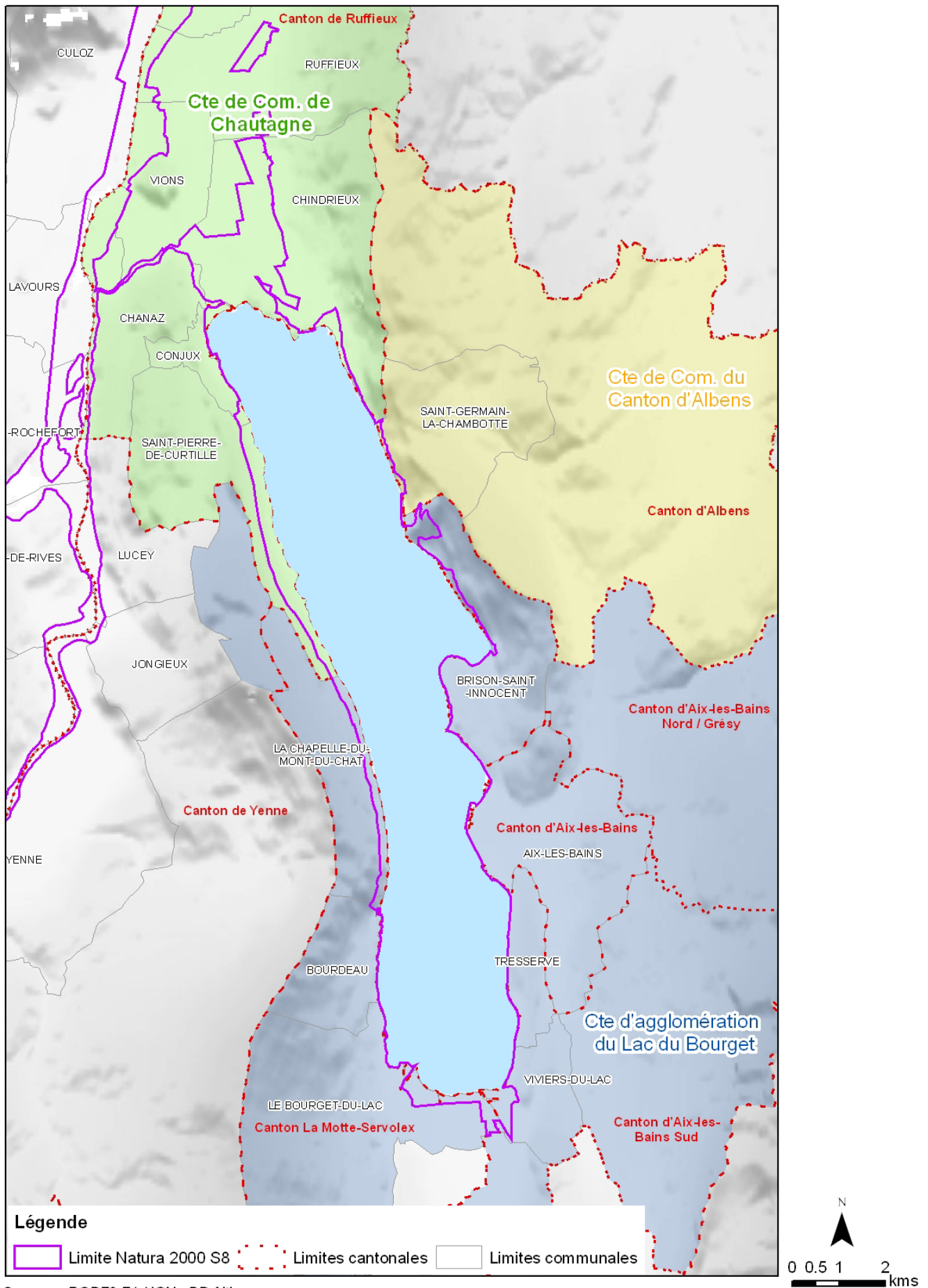
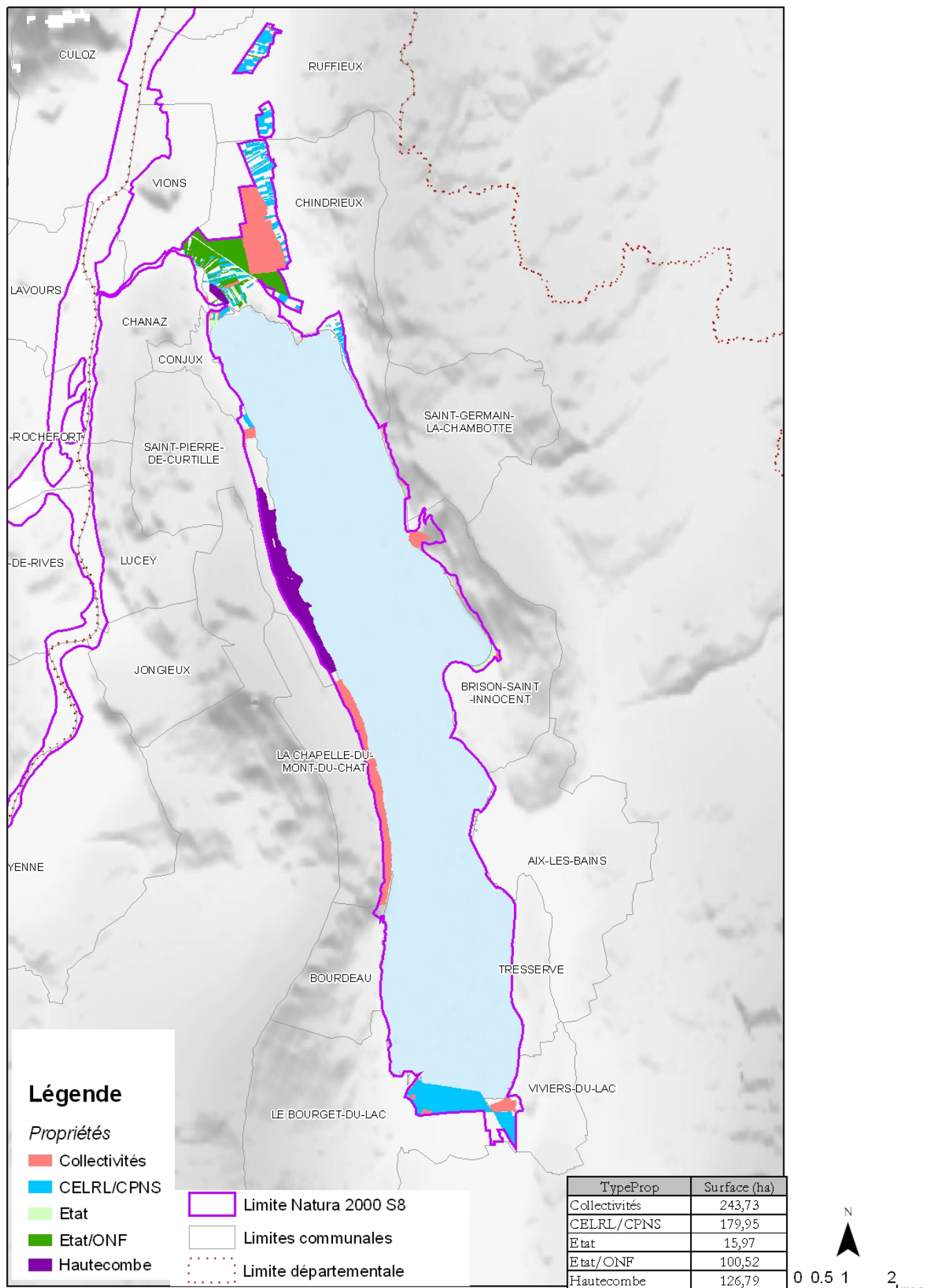


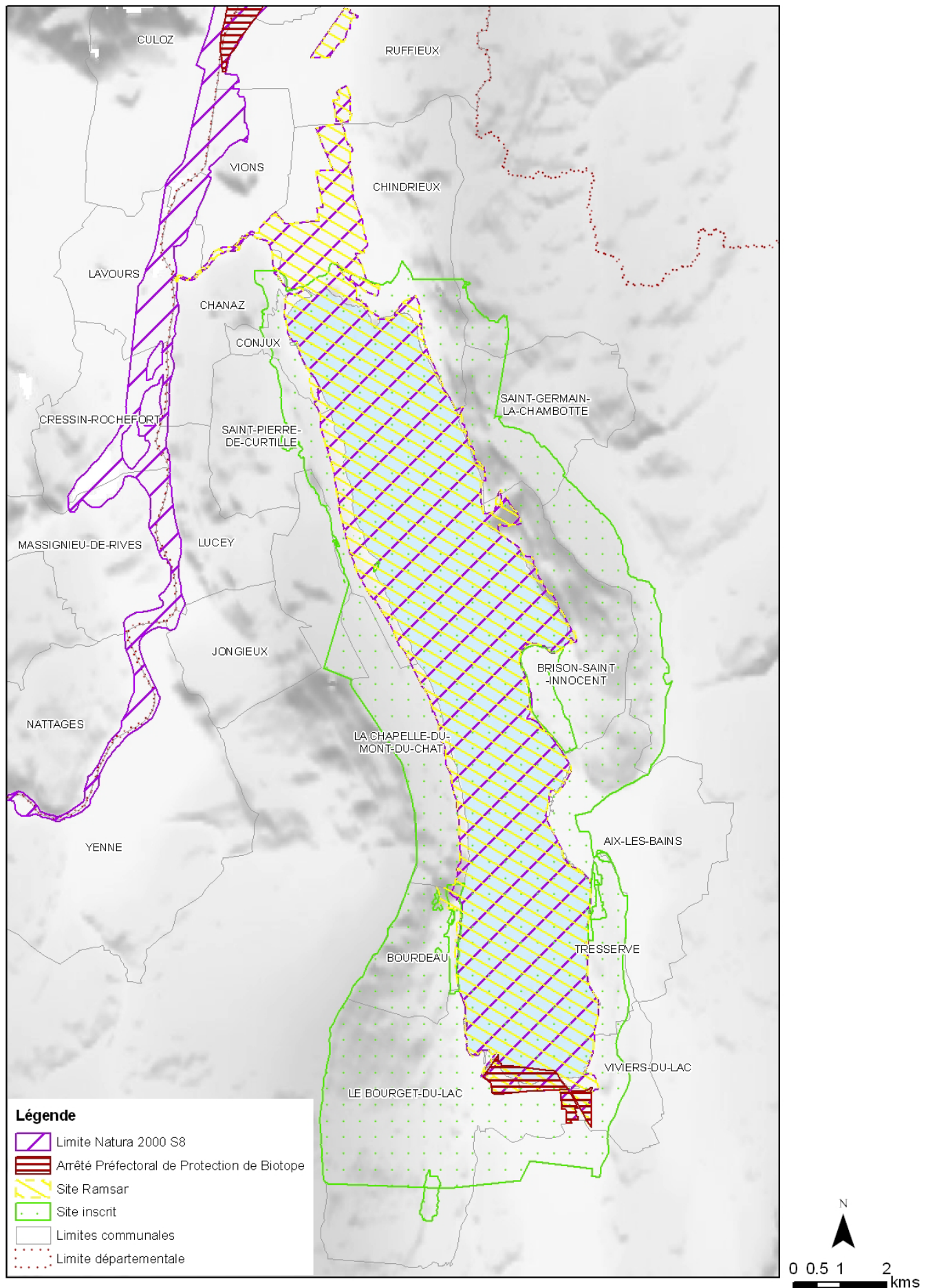
Figure 3. Statuts de propriété de la partie « Bourget-Chautagne » du site Natura 2000.



Sources : RGD73-74 / IGN : BD Alti, Cadastre

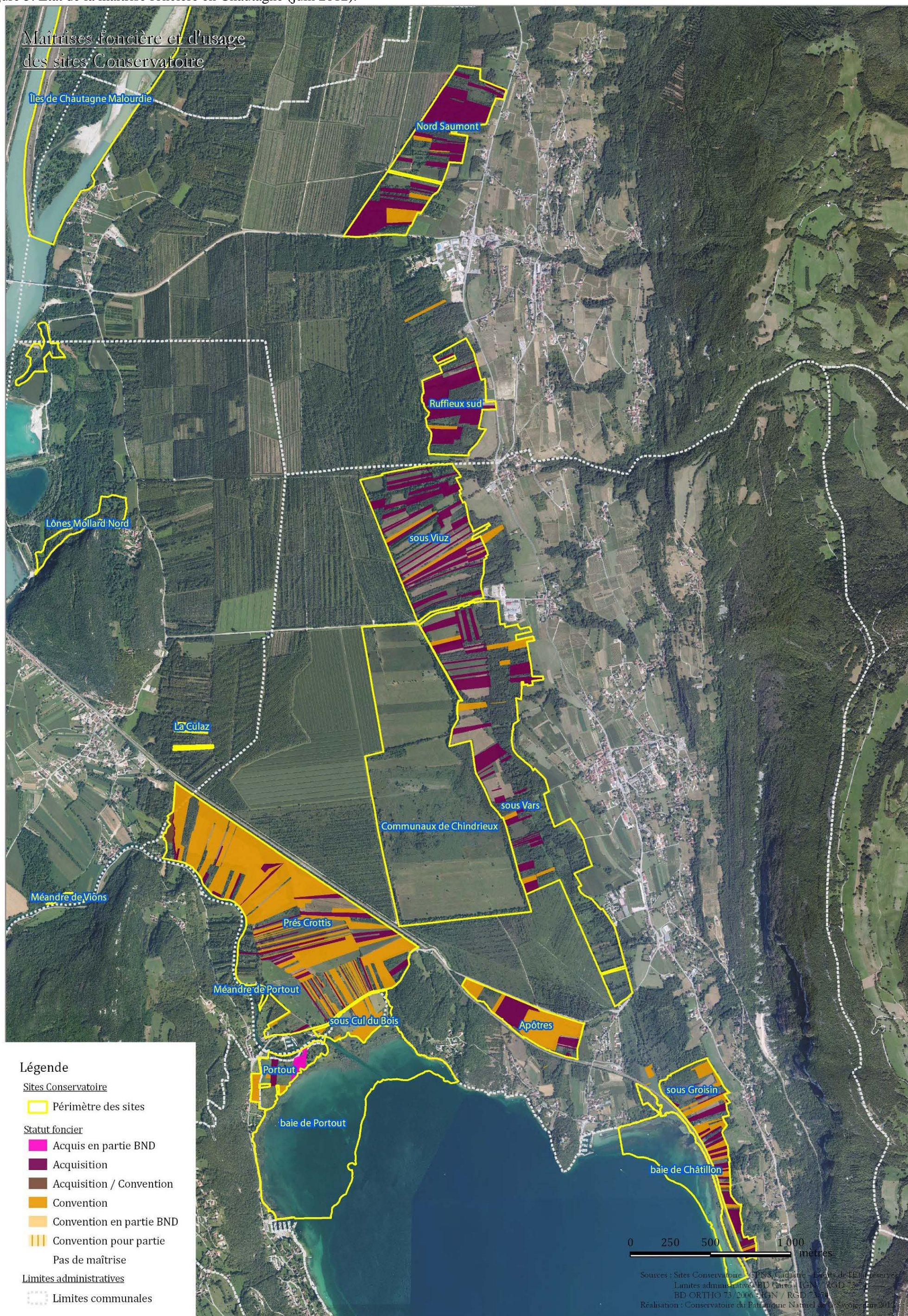
Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, Juillet 2008

Figure 4. Statuts réglementaires du site Natura 2000.



Sources : Diren, DDAF 73, RGD73-74 / IGN : BD Alti
 Réalisation : Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie, Juillet 2008

Figure 5. Etat de la maîtrise foncière en Chautagne (juin 2012).



Légende

Sites Conservatoire

□ Périmètre des sites

Statut foncier

■ Acquis en partie BND

■ Acquisition

■ Acquisition / Convention

■ Convention

■ Convention en partie BND

▨ Convention pour partie

□ Pas de maîtrise

Limites administratives

⋯ Limites communales

0 250 500 1 000 mètres

Sources : Sites Conservatoire - GPS, Cadastre - Droits de l'Etat réservés
 Limites administratives - BD Carthage - IGN / RGD 2005
 BD ORTHO 73/2006 - IGN / RGD 2005
 Réalisation : Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie - Juin 2012

1.2. RESTAURATION DE MILIEUX

1.2.1. Restauration des roselières lacustres :

La plupart des grandes actions de gestion (7 sites de restaurations de roselières) ont été approuvées dans le cadre du plan de gestion du lac du Bourget (2001) ; les principaux chantiers de restauration de roselières et plans d'eau sont les suivants :

- Sud du lac du Bourget (Le Bourget du Lac, Viviers du Lac, 2000-2004)
Baie de Mémard (Aix les Bains, 2005)
- Rive du Poète (Tresserve, 2007-2008)
- Baie de Portout (2010-2011)
- Baie de Chatillon : après 2011

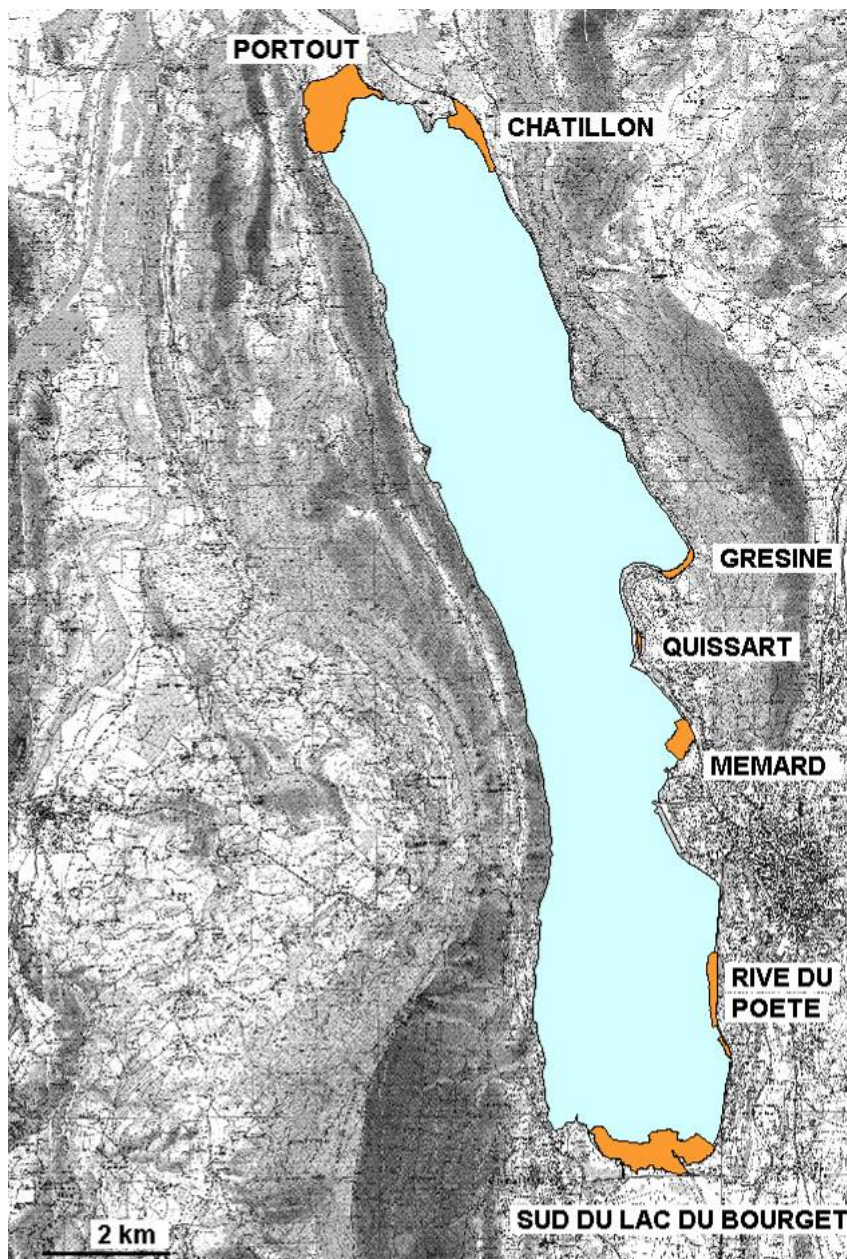


Figure 6. Zones du domaine public lacustre gérées par le CPNS.

Les roselières des « délaissés SNCF » de Brison St Innocent (Quissart et Grésine) ont fait l'objet de travaux beaucoup plus modestes : simple nettoyage de berges pour Quissart, creusement d'un chenal de berge avec mare et mise en place d'un entretien par écobuage pluriannuel pour Grésine.

1.2.2. Remise en eau de deux méandres du canal de Savières :

Communes concernées : Chindrieux, Chanaz (méandre de Portout), Vions (méandre de Vions)

Teneur du projet :

Le canal de Savières, corridor aquatique régional majeur entre lac et fleuve, a perdu pratiquement toute annexe aquatique.

Ces deux méandres (domaine public fluvial) shuntés pour la navigation et atterris représentent une opportunité unique mais importante de revitalisation de l'hydrosystème

- Hiver 2010-2011

Principales espèces d'intérêt communautaire favorisées :

Blongios nain	Roselière aquatique	Petits milieux, fortes lisières, tranquillité
Martin pêcheur	Roselière aquatique	Nécessité de protéger ou réaménager des talus terreux sur le canal de Savières (nidification)
Castor d'Europe	Bief tranquille avec berge raide et bonne hauteur d'eau	Favoriser les espèces – hôte de rumex pour sa chenille
Cistude d'Europe	Milieux aquatiques calmes et riches en proies, végétation dense, dunes de ponton à végétation rase	Réintroduction à moyen terme

Intérêt biologique général :

Rétablissement d'habitats et de connexions piscicoles

Valorisation pédagogique envisageable :

Pas de découverte par à encourager par voie terrestre, enrichissement du paysage et du contenu pédagogique des bateaux mouches.

Figure 6. Restauration des roselières du sud du lac du Bourget (état juillet 2006) : îlots, Fascine de contention des matériaux, enclos de protection ; à noter les touffes en train de se rejoindre en bas à g. du zoom, et les enclos individuels vides des touffes mortes dans la partie droite).



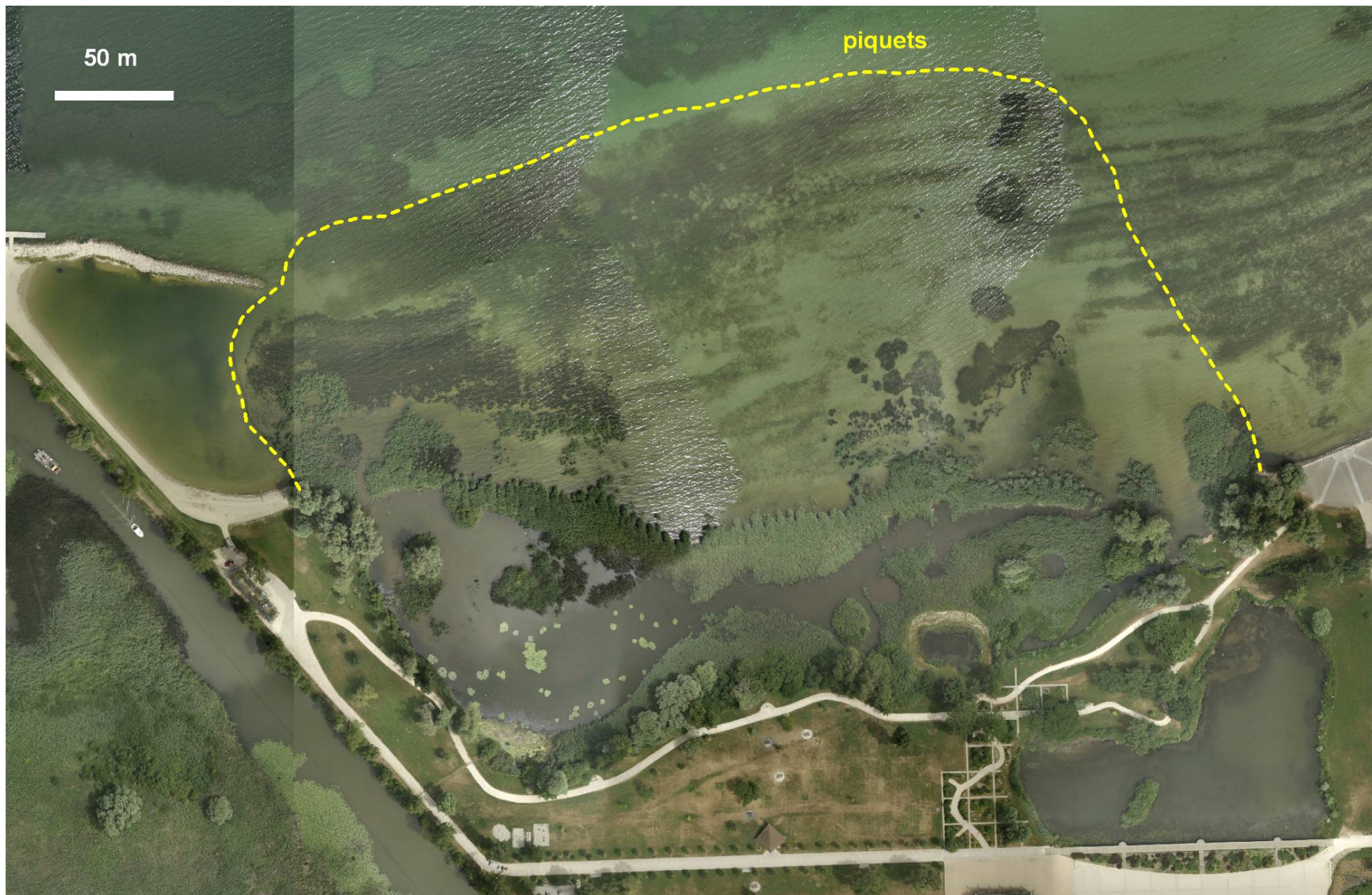


Figure 7. Restauration de la roselière des Mottets : décapage de 2 ha de roselières terrestres, construction de l'enclos d'acclimatation des Cistudes. F



 **emprise générale du chantier de restauration**

Figure 8. Emprise des travaux de restauration de la roselière du Poète (2008-2009).

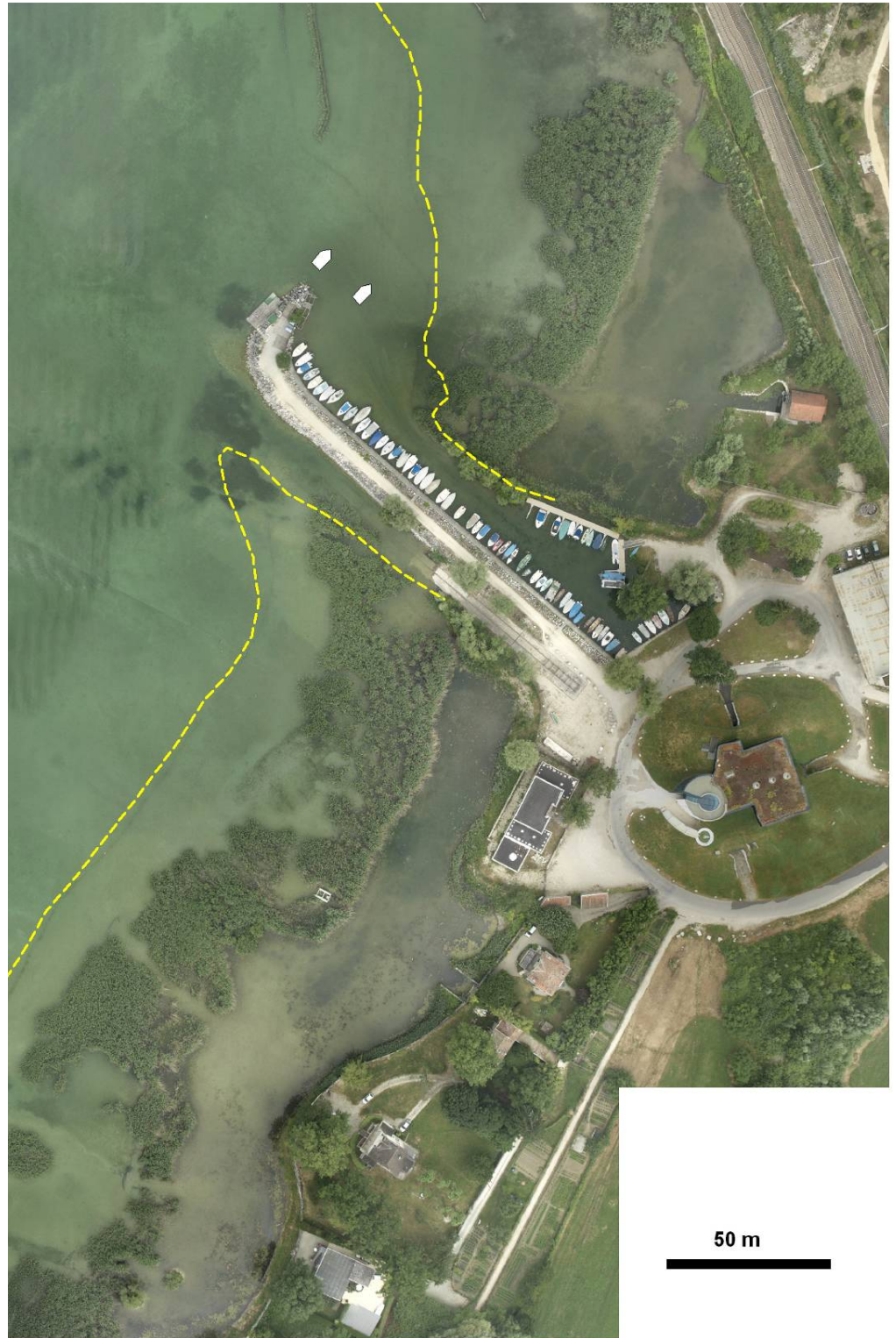


Figure 9. Vue partielle de la restauration des roselières des Mémard : roselières terrestres décapées de part et d'autre du port ; gabions immergés anti-houle et apports de matériaux à l'extrême nord de la photo.

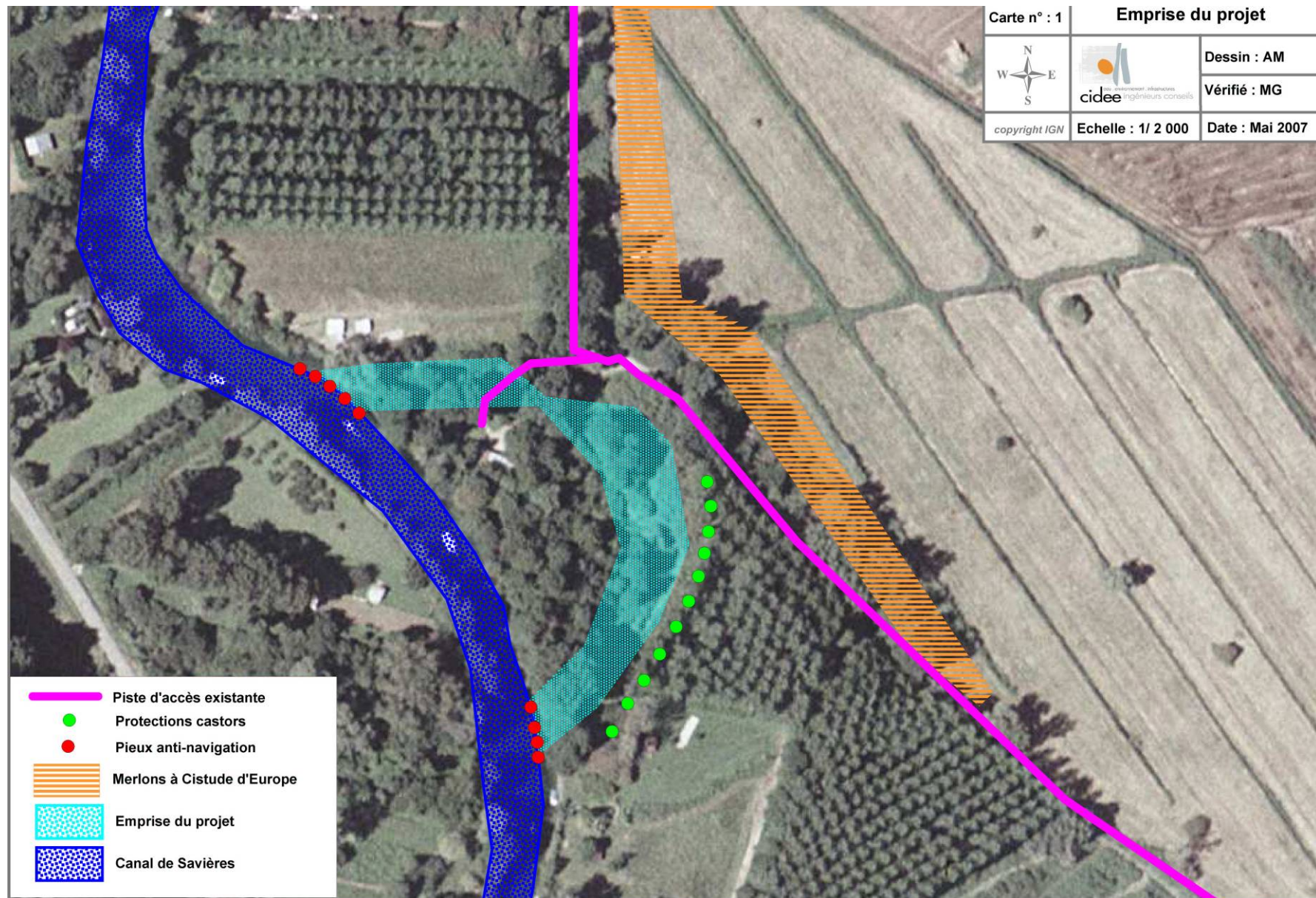


Figure 10. Projet de remise en eau du méandre de Portout (2011).

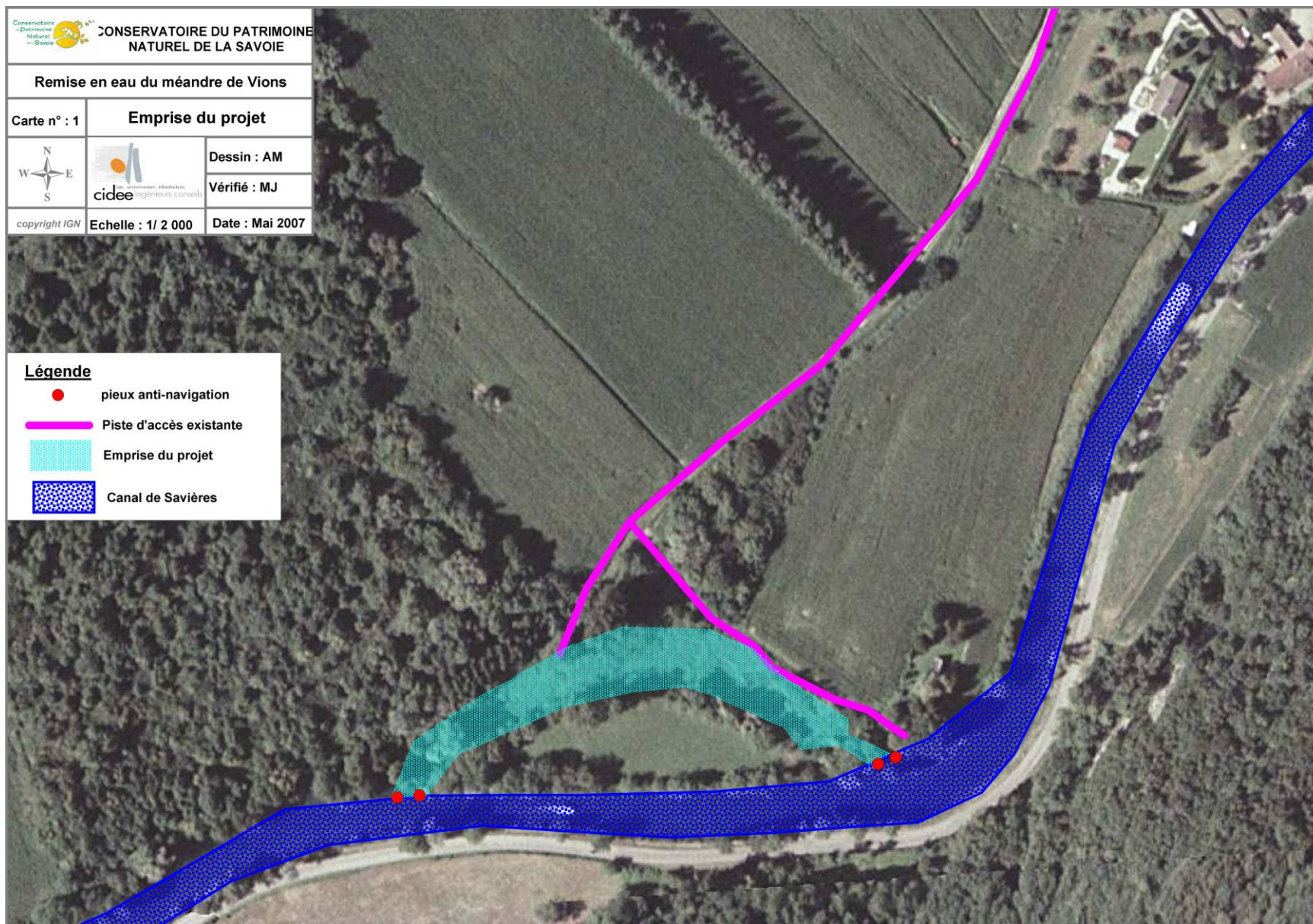


Figure 11. Projet de remise en eau du méandre de Vions (2011).

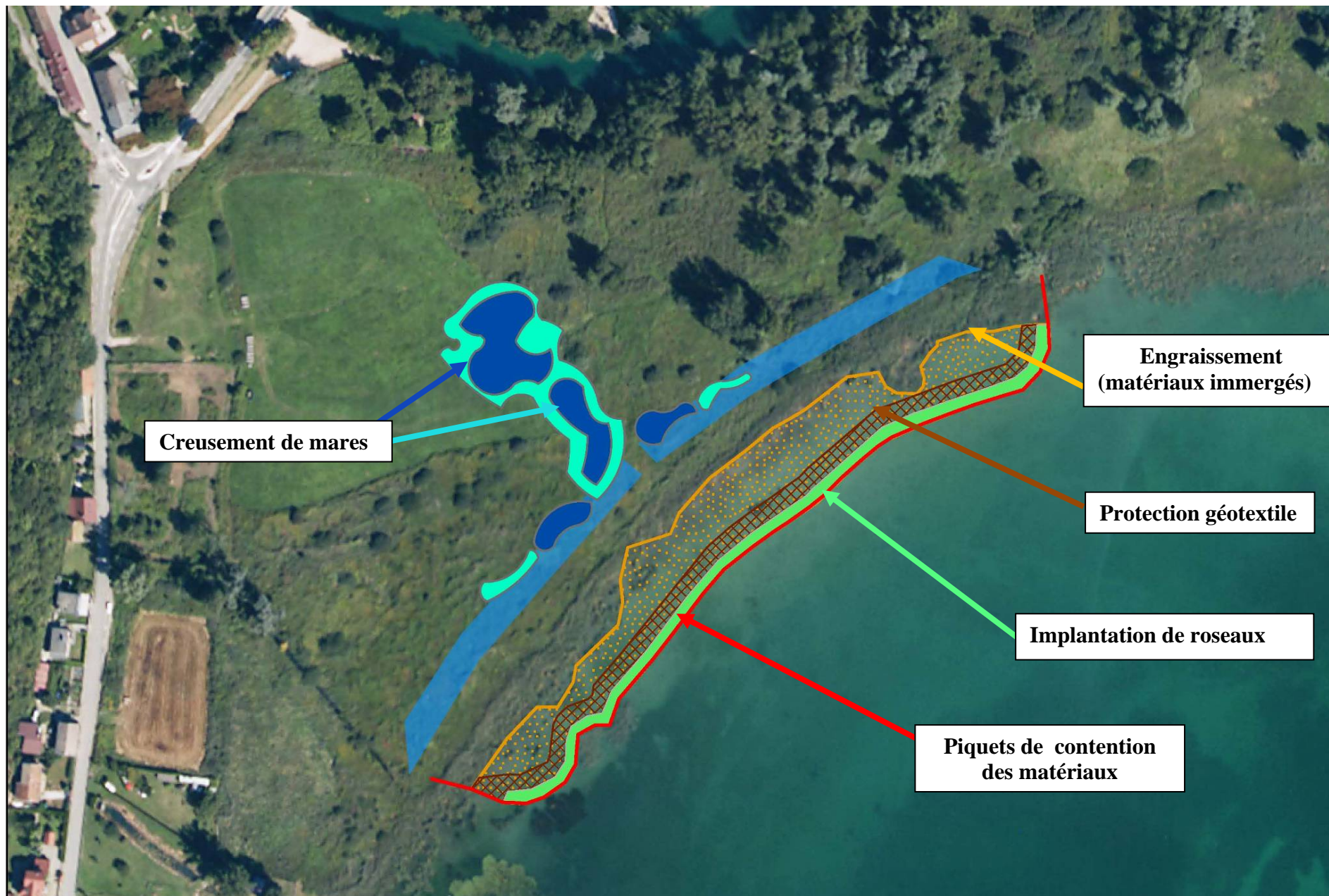


Figure 12. Projet de restauration des roselières de Portout (2010-2011).

1.3. PATRIMOINE NATUREL

Les listes exhaustives faune-flore figurent en annexe ; les éléments de connaissance nouveaux sont listés ci-dessous, en se centrant sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Habitats

- cartographie des macrophytes du lac du Bourget : voir les Cartes de végétation (figures 10 à 12). Un protocole de suivi par transects a été mis en place, pour le suivi à long terme

Faune :

- **invertébrés** : l'Agrion de mercure (libellule) est apparu en marge du sud du lac du Bourget, dans le ruisseau phréatique coulant dans le bras de décharge de la Leysse.

- **vertébrés** : 10 nouvelles espèces parmi les vertébrés, toutes liées à la mise en eau de l'étang des Aigrettes :

- **neuf nouveaux oiseaux nicheurs (* = retour après disparition) :**

Fuligule milouin :	Première reproduction avérée en 2000
Fuligule morillon :	Première reproduction avérée en 2007
Nette rousse :	Première reproduction avérée en 2000 ; cette espèce peut aussi nicher ça et là dans d'autres roselières
Canard chipeau :	Première reproduction avérée en 2000
Grand cormoran :	Première reproduction avérée en 2000
Bihoreau gris :	Première reproduction avérée en 2005
Aigrette garzette :	Première reproduction avérée en 2006
Busard des roseaux :	Première reproduction avérée en 1999
Héron pourpré* :	Disparu en 1967, reproduction à partir de 1997
Héron crabier :	Première reproduction supposée en 2008

Par ailleurs on peut citer à titre plus anecdotique :

Tadorne Casarca :	début d'installation apparent en 2007
Marouette ponctuée :	reproduction occasionnelle possible

Cistude d'Europe : Premier noyau de population implanté avec succès au sud du lac ;
Second noyau initié en Chautagne en 2009.

Flore

Pas d'espèces d'intérêt communautaire (sauf le liparis, non retrouvé récemment), mais plusieurs espèces d'intérêt patrimonial (voir tableau), relevant toutes des prairies humides.

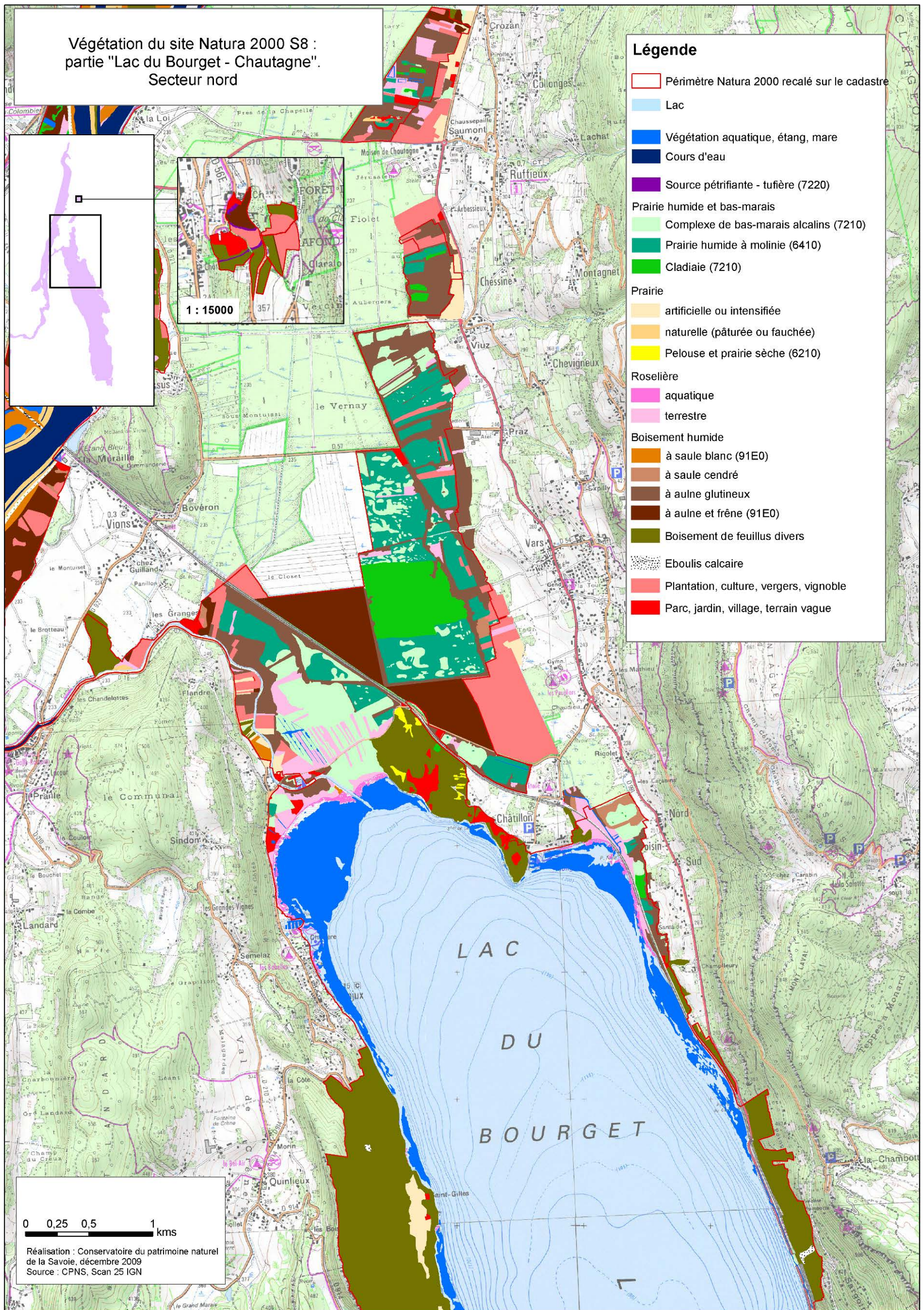


Figure 6. Végétation des marais de Chautagne et du nord du lac du Bourget.

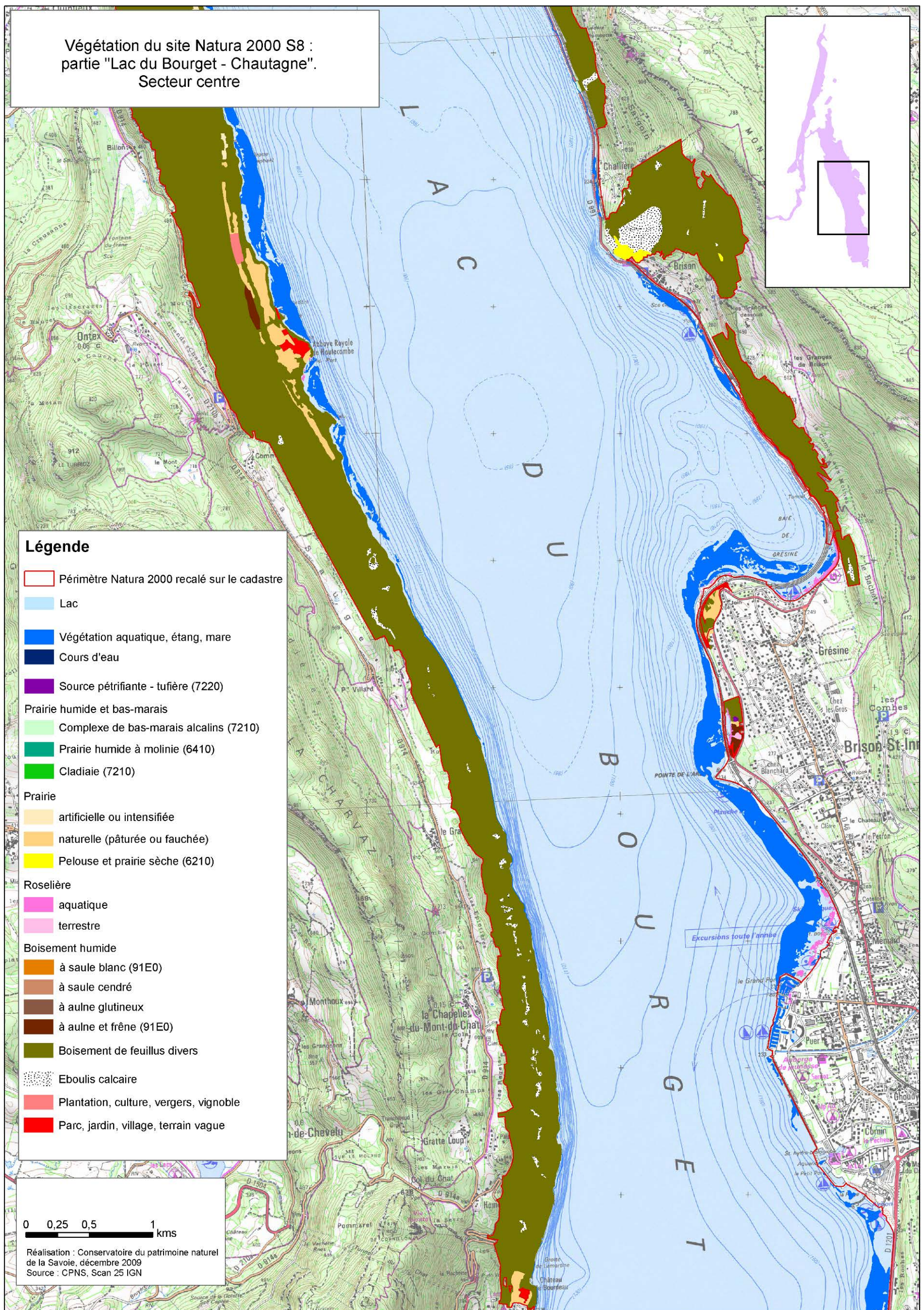


Figure 7. Végétation du centre du lac du Bourget.

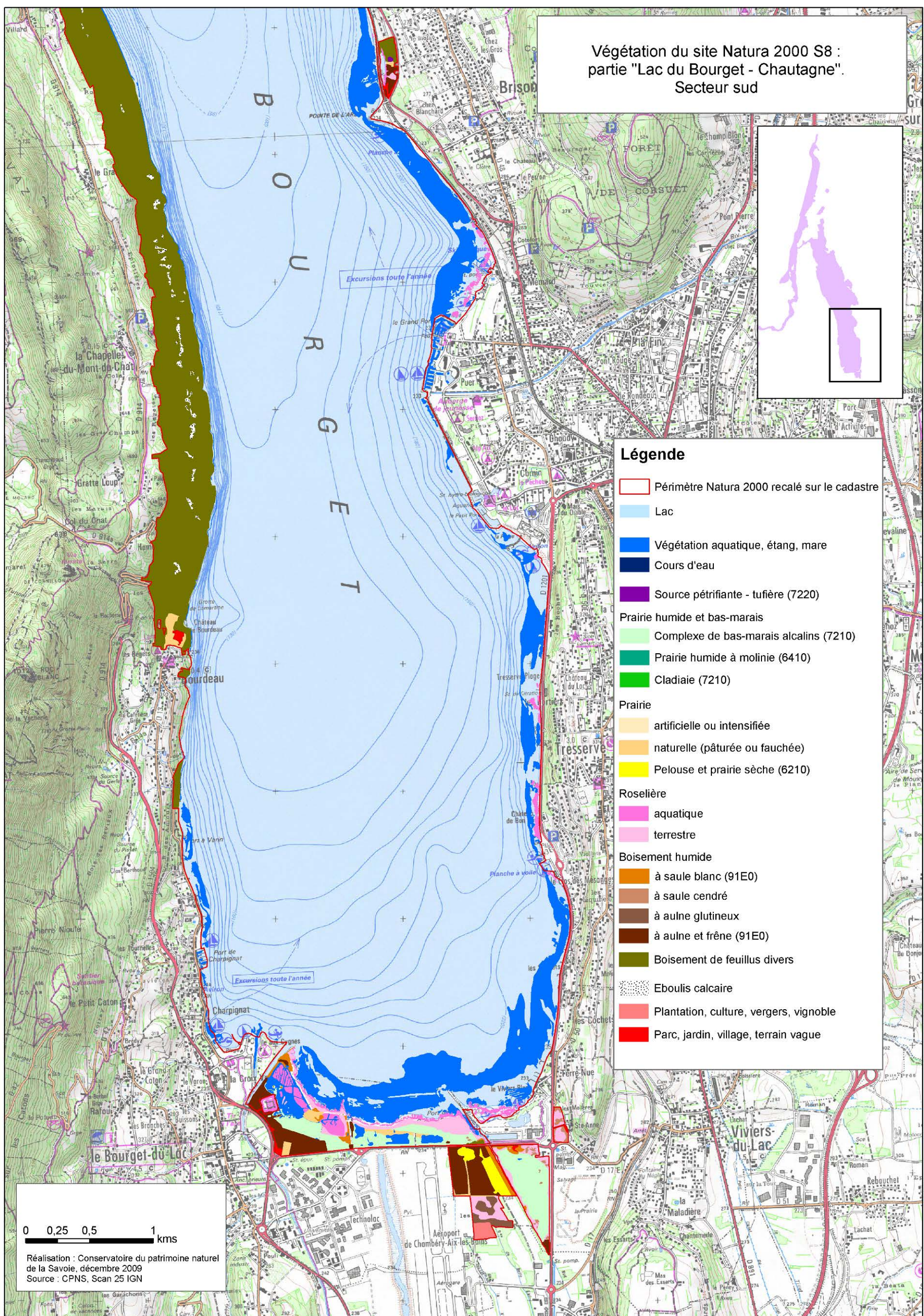


Figure 8. Végétation du sud du lac du Bourget.

Les figures et tableau ci-après présente les différentes catégories d'habitats et espèces prioritaires et d'intérêt communautaire.

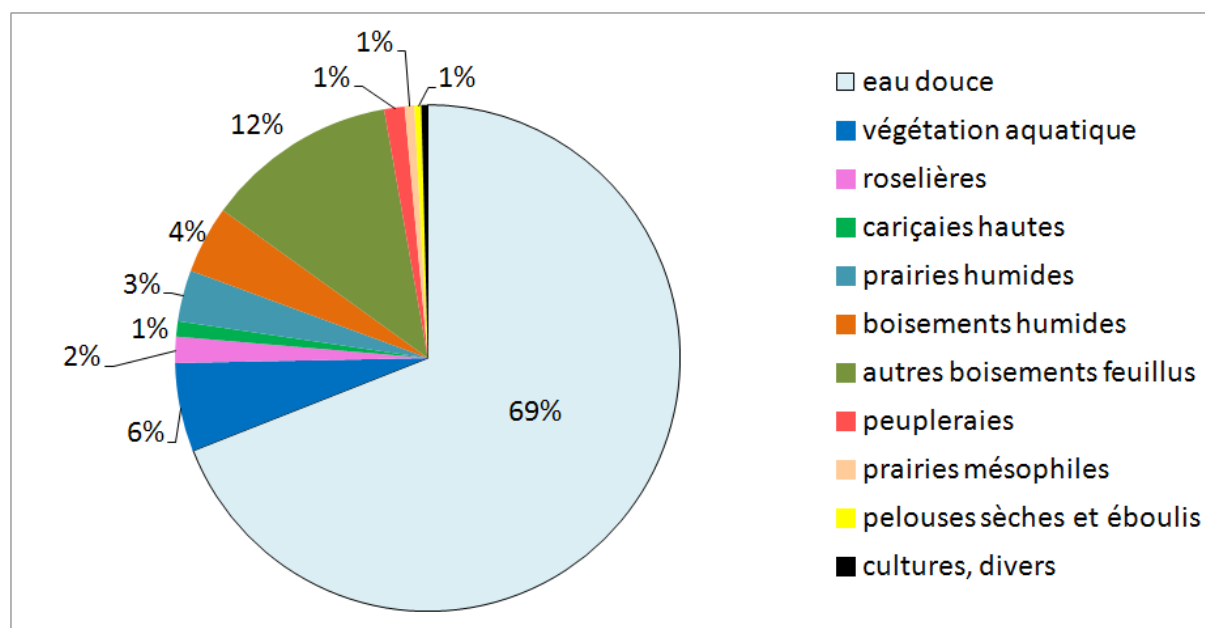


Figure 9. Catégories d'habitats en % dans la partie Bourget-Chautagne du site S8.

Tableau 1. Surfaces et pourcentage des habitats prioritaires et d'intérêt communautaire.

CODE Corine Biotope	Libellé	Surface (ha)	Surface (%)	Code UE	STATUT Union Européenne
44.13	Forêts galeries de Saules blancs	2,8	0,2	91E0	prioritaire
44.3	Forêt de frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens	80,4	4,7	91E0	prioritaire
44.332	Bois de Frênes et d'Aulnes à hautes herbes	2,5	0,1	91E0	prioritaire
54.12	Sources pétifiantes avec formation de travertins		0,0	7220	prioritaire
22.14	Eaux dystrophes	0,4	0,0	3160	Intérêt communautaire
34.32	Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides	6,5	0,4	6210	Intérêt communautaire
34.332	Pelouses médio-européennes du Xerobromion	2,4	0,1	6210	Intérêt communautaire
37.31	Prairies à Molinie et communautés associées	109,5	6,5	6410	Intérêt communautaire
37.311	Prairies à Molinie sur calcaires	6,7	0,4	6410	Intérêt communautaire
38.2	Prairies de fauche de basse altitude	4,6	0,3	6510	Intérêt communautaire
54.21	Bas-marais à Schoenus nigricans (choin noir)	36,2	2,1	7230	Intérêt communautaire
54.23	Tourbières basses à Carex davalliana	23,4	1,4	7230	Intérêt communautaire
61.31	Eboulis thermophiles péri-alpins	15,1	0,9	8160	Intérêt communautaire

Tableau 2. Flore et faune d'intérêt patrimonial de la partie « lac du Bourget – Chautagne » du site Natura 2000 (en gras : espèces d'intérêt communautaire)

	Non vernaculaire	Nom scientifique	Statut de protection et niveau d'enjeu
Végétaux vasculaires	Liparis de Loesel	<i>Liparis Loeselii</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis</i>	Protection nationale
	Renoncule grande douve	<i>Ranunculus lingua</i>	Protection nationale
	Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis</i>	Protection nationale
	Cirse de Montpellier	<i>Cirsium monspessulanum</i>	Protection régionale
	Hydrocotyle (= écuelle d'eau)	<i>Hydrocotyle vulgaris</i>	Protection régionale
	Isardie des marais	<i>Ludwigia palustris</i>	Protection régionale
	Laïche à épis rapprochés	<i>Carex appropinquata</i>	Protection régionale
	Laïche à épis velus	<i>Carex lasiocarpa</i>	Protection régionale
	Laïche à bec court	<i>Carex brevicollis</i>	Protection régionale
	Naïade marine	<i>Najas marina</i>	Protection régionale
	Petite naïade	<i>Najas minor</i>	Protection régionale
	Ophioglosse langue de serpent	<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Protection régionale
	Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora</i>	Protection régionale
	Orchis des marais	<i>Orchis palustris</i>	Protection régionale
	Peucedan palustre	<i>Peucedanum palustre</i>	Protection régionale
	Pyrole intermédiaire	<i>Pyrola intermedia</i>	Protection régionale
	Séneçon des marais	<i>Senecio paludosus</i>	Protection régionale
	Thélyptéris des marais	<i>Thelypteris palustris</i>	Protection régionale
	Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Protection régionale
Pesse d'eau	<i>Hippuris vulgaris</i>	Protection régionale	
Souchet jaunâtre	<i>Pycreus flavescens</i>	Espèce rare non protégée	
Utriculaire intermédiaire	<i>Utricularia intermedia</i>	Espèce rare non protégée	
Oiseaux nicheurs	Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>	(Dir Oiseaux)
	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	(Dir Oiseaux)
	Héron crabier	<i>Ardea ralloides</i>	(Dir Oiseaux)
	Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	(Dir Oiseaux)
	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	(Dir Oiseaux)
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	(Dir Oiseaux)
	Circaète Jean-le Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	(Dir Oiseaux)
	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	(Dir Oiseaux)
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	(Dir Oiseaux)
	Hibou Grand-Duc	<i>Bubo bubo</i>	(Dir Oiseaux)
	Martin pêcheur	<i>Alcedo atthis</i>	(Dir Oiseaux)
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	(Dir Oiseaux)
	Pie-Grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	(Dir Oiseaux)
	Gorgebleue à miroir blanc	<i>Luscinia svecica</i>	(Dir Oiseaux)
	Héron garde-boeufs	<i>Bubulcus ibis</i>	Espèce rare protégée
Amphibiens – reptiles	Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Rainette arboricole	<i>Hyla arborea</i>	(Dir Habitats, Ann. IV)
	Péloïdote ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	(Dir Habitats, Ann. IV)
	Cistude d'Europe	<i>Emys orbicularis</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
Mammifères	Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Muscardin	<i>Muscardinus avellanarius</i>	(Dir Habitats, Ann. IV)
Poissons	Chabot	<i>Cottus gobio</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Lamproie de Planer	<i>Lampetrus planeri</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Blageon	<i>Leucistis souffia</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Goujon	<i>Gobio gobio</i>	Espèce rare et sensible
	Ablette	<i>Alburnus alburnus</i>	Espèce rare et sensible
Invertébrés	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Azuré des Paluds	<i>Maculinea nausithous</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Cuivré des marais	<i>Thersamolycaena dispar</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Fadet des laïches	<i>Coenonympha oedippus</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	(Dir Habitats, Ann. II)
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	(Dir Habitats, Ann. II)	

1.4. DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE

Le site Natura 2000, également désigné au titre de la Directive Oiseaux (en tant que « Zone de protection Spéciale »), a été pourvu d'un document d'objectifs ZPS validé en 2003. Ne seront repris ici que les besoins spécifiques de l'avifaune, envers les **habitats naturels**, et la **préservation de la tranquillité des lieux**.

Voir dans le tableau page précédente les espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux.

1.4.1. Actions sur l'habitat

- **Conservation et développement des roselières aquatiques : c'est le principal apport de la directive oiseaux, cet habitat n'étant pas prioritaire au titre de la Directive Habitats.**
- Conservation de la gorgebleue : restauration de milieux
- Conservation et développement de milieux aquatiques d'eau calme et de faible profondeur (vasières, deltas, étangs, fossés, platières...)
- Gestion adaptée des milieux prairiaux : **la forte augmentation de la densité du sanglier devient incompatible avec les enjeux faunistiques (destruction des nids au sol ou encore de la sanguisorbe, plante hôte de papillons d'intérêt communautaire).**
- Gestion des boisements alluviaux vers des peuplements matures, voire reconversion de peupleraies ; désignation de forêts en évolution libre, supposant une maîtrise foncière
- Compensation à la disparition ou dégradation d'habitats : îlots, nichoirs, radeaux de nidification...
- Enfouissement ou visualisation des câbles électriques, afin de minimiser la mortalité par collision.
- Proscrire tout curage au niveau des deltas de la Leyse et du Sierroz.
- Maîtrise de la fréquentation humaine à pied et à vélo sur le littoral sensible au dérangement, ou développement de zones refuges compensatoires.

1.4.2. Organisation de la fréquentation humaine et pédagogie

- chasse : maintien du réseau de réserves de chasse actuel.
- pêche : l'évolution des pratiques (modes de pêche, périodes...) sur quelques secteurs sensibles pour les oiseaux du Lac du Bourget, dans le but de minimiser le dérangement, constitue un objectif à discuter avec les partenaires concernés.
- Autres activités de loisirs : information auprès du plus large public (promeneurs, vacanciers, pêcheurs, plaisanciers ...) de la richesse du patrimoine naturel, de la fragilité de l'écosystème et de la sensibilité des espèces, accompagnée d'actions pédagogiques

Le tableau en page suivante est extrait du Document d'objectifs de la ZPS.

ORIENTATIONS GENERALES DE GESTION

Type d'habitats	Eaux libres Herbiers aquatiques	Roselières aquatiques et semi-aquatiques	Deltas, vasières, étangs llots végétalisés, radeaux de nidifications
Actions sur l'habitat	Création de plans d'eau peu profonds Veiller à la qualité de l'eau	Création de plans d'eau peu profonds Restauration de roselières aquatiques Fauche Révision de la régulation du niveau du lac du Bourget	Création d'étangs et de mares Maintenir et favoriser l'alluvionnement naturel au niveau des deltas d'affluents du lac du Bourget, et sur des secteurs du Rhône Création de supports de nidification artificiels (radeaux)
Organisation de la fréquentation humaine et pédagogie	Limiter la navigation près des herbiers peu profonds (piquetage, balisage...) Maintien et développement d'activités de sensibilisation et d'observation auprès du plus large public	Limiter les accès par voie d'eau : piquetage, balisage Information auprès des pratiquants du nautisme Actions pédagogiques	Maîtrise de la fréquentation Information auprès des promeneurs (à pied, à vélo)
Réglementation	Maintien du réseau de réserves de chasse sur le DPF et le DPL Evolution des règles de navigation, après concertation		
Espèces concernées	(Peuplement d'oiseaux d'eau hivernants, de passage et nicheurs) (Milans) (Pygargue à queue blanche) (Balbuzard pêcheur) (Busard des roseaux)	Blongios nain, (Butor étoilé*), Héron pourpré, Busard des roseaux, (Milan noir), Marouette ponctuée, Grèbe huppé, Grèbe castagneux, Harle bièvre, Sarcelle d'été, Nette rousse, Canard chipeau, Canard souchet, Fuligule milouin, Fuligule morillon*, Sarcelle d'hiver*, Grèbe à cou noir*, Foulque, Râle d'eau, Poule d'eau, Rousserolle effarvate, Rousserolle turdoïde, Bruant des roseaux, locustelle lusciniôide, Marouette poussin*, (Grande aigrette)	(Peuplement de limicoles en escale migratoire dont Chevalier combattant, Chevalier sylvain, Avocette élégante et Echasse blanche) (Ardéidés dont Héron crabier, Grande aigrette, Aigrette garzette, Héron bihoreau) (Guifette noire) (Guifette moustac) Sterne pierregarin* Mouette rieuse* Goéland leucophée (Bergeronnette printannière)
Type d'habitats	Canaux, fossés, berges	Milieux ouverts : prairies et landes (plus ou moins parsemés de buissons)	Roselières âgées et buissons épars
Actions sur l'habitat	Reprofilage Gestion de la végétation	Elévation du niveau d'eau Gestion de la végétation (fauchage, pâturage...) Mesures liées à l'agriculture Maîtrise des densités de sangliers	Elévation du niveau d'eau Contrôle de l'embroussaillage Création de biotopes pour la Gorgebleue
Organisation de la fréquentation humaine et pédagogie		Information auprès des pratiquants d'activités de plein air (promenade, VTT, atterrissage parapente...) Organisation de ces activités Pas de chiens de février à août	Limiter le dérangement en période de reproduction
Réglementation		Application du règlement de boisement communal (pas de plantation ligneuse)	Application du règlement de boisement communal (pas de plantation ligneuse)
Espèces concernées	Martin-pêcheur, Canard colvert, (Héron crabier), (Héron bihoreau), Gorgebleue à miroir, Rousserolles, Pie-grièche écorcheur, Bruant ortolan, Alouette lulu, Alouette des champs, Locustelle tachetée, (Busard des roseaux), (Circaète Jean-le-blanc), (Milan noir)	(Busard st-Martin*), (Cigogne blanche), Faucons hobereau et crécerelle, Courlis cendré, Tarier des prés, T. pâte, Fauvette grisette, Vanneau huppé, Caille des blés, (Bécassine des marais*), (Râle des genêts*), (Guêpier d'Europe)	Gorgebleue à miroir, Rousserolle verderolle, Locustelle tachetée, Bouscarle de Cetti, Bruant des roseaux, (Phragmite des joncs*), (Rémiz penduline)
Type d'habitats	Forêts et boisements alluviaux		Peupleraie
Actions sur l'habitat	Renaturation de 50 ha de peupleraie (ONF) Acquisition foncière de parcelles mûres		Conversion de certaines parcelles en aulnaie-frênaie ou en bois précieux (sauf si cela devient un obstacle à la remontée du niveau d'eau) Canaux larges et peu profonds
Espèces concernées	Pic noir, Héron cendré, Harle bièvre, Faucon hobereau, Milan noir, Pigeon colombin, Héron bihoreau*, Aigrette garzette*, Balbuzard pêcheur*, Cigogne blanche*, Héron garde-boeufs*, (Tarin des aulnes), Rougequeue à front blanc, Lorient d'Europe		Légende des espèces concernées : Espèce citée simplement : utilise le site prioritairement comme site de nidification Espèce soulignée : fait partie de l'Annexe I de la directive Oiseaux Espèce entre parenthèse : utilise le site comme site d'alimentation Espèce notée d'une astérisque : espèce potentiellement ou anciennement nicheuse

1.5. ENJEUX ET OBJECTIFS DE GESTION

1.1.1. Gestion de l'eau et des sédiments

- quantités :
 - o lac du Bourget : le principal enjeu réside dans une renaturation des variations saisonnières des niveaux d'eau du lac du Bourget :
 - rétablissement de niveaux hauts de printemps-début d'été : perspective malheureusement peu réaliste pour cause de sécurité hydraulique
 - rétablissement de niveaux bas de fin d'été (étiage naturel selon la pluviosité) : perspective envisageable, mais reportée à l'automne.
 - o affluents : les débits liquides et solides de la Leysse et du Sierroz doivent être préservés au maximum (milieux alluvionnaires rares que constituent ces deux embouchures).

- qualité :
 - o lac du Bourget : la poursuite de l'amélioration des eaux du lac du Bourget est bien sûr favorable, même si en termes naturalistes son niveau « méso-eutrophe » est favorable à l'avifaune, à la végétation, ainsi qu'à la biomasse de faune piscicoles (cyprinidés). Reste le lavaret et l'omble chevalier, espèces phares dépendantes d'une meilleure oxygénation des fonds.
 - o affluents : améliorations de la qualité de l'eau est toujours à rechercher pour leur intérêt intrinsèque, mais aussi (cas du canal des Apôtres) pour le bien de la roselière (nécroses et signes de pollution organique autour du Pont Noir).

1.1.2. Gestion de la végétation

- Lac du Bourget : seules les roselières peuvent faire l'objet d'interventions de gestion (débroussaillage, nettoyages de déchets ...) ; les dernières roselières importantes à restaurer sont celles de la baie de Châtillon et Portout-Est.
Les hydrophytes (végétation immergée) relèvent de suivis, d'une veille écologique (vis-à-vis d'aménagements pollutions, ou usages susceptibles de les altérer), mais non d'intervention ; un contrôle non chimique dans les ports pour la navigation devra être recherché, ce problème pouvant s'estomper suite au curage des ports.
Cas des déchets flottants : ils exigent des efforts constants sur le long terme : rétention à la source (sensibilisation, réglementation), à l'arrivée au lac (possibilité de barrages flottants) ; à défaut, des chantiers coûteux et incomplets seront poursuivis.
- Chautagne + sud du lac : lutte contre l'embroussaillage, notamment par la bourdaine (en lien avec point précédent).
- Prairies sèches : lutte raisonnée contre l'embroussaillage

1.5.3. GESTION DE LA FREQUENTATION HUMAINE

- Organiser les usages en nature :

- Lac du Bourget : l'essentiel réside dans le règlement de navigation, révisé en 2008 ; les zones sensibles du littoral pourront exiger des mesures de restriction de pénétration en fonction de l'évolution de la fréquentation (chiens notamment).
- Zones de marais : là encore, ces milieux sont à considérer comme « zones sensibles », où des restrictions au moins saisonnières seraient à mettre en place.
- Coteaux rocheux et prairies sèches : pas de fragilité particulière avec les taux de fréquentation actuelles, mais précautions à prendre en cas d'aménagements ou d'organisation de découvertes.

- Valorisation pédagogique :

En complément du point principal au sud du lac, plusieurs points de découverte nature, libre ou accompagnée, seraient à valoriser par les structures, signalétiques, ou outils pédagogiques adéquats.

Les principaux projets de valorisation pédagogique à étudier seraient :

- le chemin lacustre (Tresserve)
- le chemin lacustre de Mémard (Aix les bains)
- le Bois des Bauches (Brison-St Innocent)
- la roselière de Portout (Conjux)

1.5.4. SUIVIS, PROJETS SPECIFIQUES

- poursuite des suivis floristiques et de végétation en cours :
 - o prairie humides
 - o végétation immergée du lac
 - o roselières
 - o renaturation des parcelles de peupleraie domaniale à Chindrieux
- rattrapage sur certains groupes méconnus (chiroptères, invertébrés, bryophytes ...)
- poursuite des recensements d'oiseaux ; espèces méconnues : blongios nain, gorgebleue
- poursuite du programme de réintroduction de la cistude
- participation aux plans nationaux d'action :
 - o loutre : sensibilisation en vue d'un retour spontané possible de l'espèce
 - o chiroptères : conservation de boisements matures
 - o cistude : poursuite du programme de réintroduction
 - o odonates : espèces prioritaires (*Oxygastra curtisii*, ...)
 - o Maculinea : poursuite des suivis et gestions expérimentales de *M. teleius* et *M. nausithous*

ENJEUX	OPERATIONS	NIVEAU DE PRIORITE
préservation - restauration de l'hydrosystème et de son fonctionnement	révision des niveaux d'eau saisonniers du lac	action de fond en partie programmée dans le contrat de bassin versant (restauration d'un étiage)
	mesures de réhydratation de la Chautagne	action urgente dont dépend la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
restauration - entretien de sites particuliers	restauration - entretien des roselières lacustres : Portout Est, Chatillon, Belle-Eau	action urgente dont dépend la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
	poursuite de l'entretien, de sites remarquables : roselières littorales, Pelouses sèches de la Buffaz	action en cours à poursuivre
	pérennisation de la gestion agro-environnementale	action urgente dont dépend la préservation d'habitats et espèces d'intérêt communautaire
	conservation sur les sites naturels remarquables autour du lac	certaines sites d'habitats prioritaires
favoriser la forêt alluviale mature	politique foncière en ripisylve ; suivi du site pilote de renaturation de l'ONF	action à lancer
Une planification et une gouvernance cohérentes	plan de gestion de l'ensemble du domaine public lacustre	action de fond , effet indirect sur des enjeux d'intérêt communautaire, et intégrant les plans de gestion de sites remarquables
	optimisation des outils fonciers et réglementaires : animation foncière pour le compte du C.E.L. . réflexion sur le renforcement des statuts	action en cours à poursuivre
Prise en compte des espèces d'intérêt communautaire hors habitats d'intérêt communautaire	poursuite de la réintroduction de la cistude	action en cours à poursuivre
	conservation cordulie à corps fin - chabot - blageon - lamproie de Planer	prise en compte dans tous projets sur le littoral rocheux et affluents
	évaluation : poursuite (flore, habitats, oiseaux, papillons) ou rattrapages (chauves-souris)	action en cours à poursuivre
animation - valorisation	réflexion en vue d'un plan d'interprétation ; mise en cohérence des différentes réalisations et projets autour du lac	action de fond en partie programmée dans le contrat de bassin versant
	actions de sensibilisation à la cistude et à la loutre en préparation à leur retour en zones pêchées	action à lancer
	animation et signature de la charte Natura 2000 "usagers"	action à lancer

Tableau 3. Synthèse des principaux et objectifs.

1.1.3. GOUVERNANCE

Le comité de pilotage Natura 2000 constitue une instance de concertation intégrant le lac du Bourget dans sa globalité. Créé dans un esprit d'ouverture et de concertation, il sera à même de fédérer et animer les acteurs du site en synergie avec les autres instances.

Il pourra soit être élargi, soit s'appuyer sur des groupes de travail de manière à mieux appréhender des dynamiques et enjeux tels ceux qui émaneront du plan de gestion du lac du Bourget ; de tels comités techniques existent déjà de manière plus ou moins formelle, et avec des animateurs spécifiques selon les thèmes :

- navigation (DDT)
- pêche et faune piscicole (Cisalb)
- réhydratation de la Chautagne (CPNS)
- Comité consultatif de l'APPB du sud du lac, réflexion espace protégé (CPNS)
- mise en œuvre des mesures agro-environnementales (CPNS)